

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERES Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale un projet innovant sur la possibilité de mettre en place une complémentaire santé à tarifs négociés destinée aux habitants de la commune de Varages.

Ce projet vise à réduire les inégalités sociales de santé en facilitant l'accès aux soins pour les populations les plus fragiles et de conforter l'accès aux soins et le parcours de santé des personnes âgées en situation d'isolement. La commune servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme mutualiste et ses futurs adhérents sans contrepartie financière.

La mutuelle JUST a présenté une offre de complémentaire santé « sociale et solidaire ». Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention qui définira les rôles et responsabilités de chaque partie. La commune agira en tant que facilitateur, mettant en relation les habitants avec la mutuelle, sans pour autant se substituer à cette dernière dans la gestion des contrats et dans la relation entre l'administré et la mutuelle.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver, après un vote de 9 POUR d'approuver la mise en place d'un partenariat entre la commune de Varages et la mutuelle JUST afin de proposer une complémentaire santé à des tarifs préférentiels aux habitants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération ;
- demande à la mutuelle JUST de présenter un bilan annuel de ce partenariat au conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy

Le secrétaire de séance
DAVIN Yves

N°70**MISE EN PLACE
D'UNE MUTUELLE
COMMUNALE :
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
LA MUTUELLE JUST****DEPARTEMENT
DU VAR****COMMUNE
DE VARAGES**Date de la
convocation :

19 septembre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9